



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L' AISNE

***RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS***

Édition Spéciale partie 1 du mois de Mai 2018

PRÉFECTURE

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE
L'APPUI TERRITORIAL**

Bureau des affaires juridiques et de la coordination interministérielle

Arrêté n° 2018-247 en date du 22 mai 2018 modifiant l'arrêté n° 2018-155 donnant délégation de signature, à M. Pierre LARREY, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne à M. Daniel FERMON, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, à Mme Magali DAVERTON, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin aux directeurs, chefs de bureau et agents de la préfecture de l'aisne

Page 828

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau des affaires juridiques et de la coordination interministérielle

Arrêté n° 2018-247 en date du 22 mai 2018
modifiant l'arrêté n° 2018-155 donnant délégation de signature,
à M. Pierre LARREY, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne,
à M. Daniel FERMON, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne,
à Mme Magali DAVERTON, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin
aux directeurs, chefs de bureau et agents de la préfecture de l'aisne

LE PRÉFET DE L' AISNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°82-113 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,

VU le décret du Président de la République du 21 avril 2016 nommant M. Nicolas BASSELIER, préfet de l'Aisne ,

VU le décret du Président de la République du 2 janvier 2018 nommant M. Pierre LARREY, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne,

VU le décret du Président de la République du 1^{er} septembre 2016 nommant Mme Magali DAVERTON, sous-préfète de SAINT-QUENTIN,

VU le décret du Président de la République du 5 mai 2017 nommant M. Daniel FERMON, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-155 du 30 mars 2018 donnant délégation de signature, à M. Pierre LARREY, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, à M. Daniel FERMON, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, à Mme Magali DAVERTON, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin, aux directeurs, chefs de bureau et agents de la préfecture de l'Aisne,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'article 7.1 de l'arrêté préfectoral n° 2018-155 du 30 mars 2018 précité est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre GRANGÉ, délégation de signature est consentie à :

- Mme Pauline NOEL, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef de cabinet, cheffe du pôle prévention, police administrative et sécurité, à l'effet de signer les documents visés à l'article 7.0,
- M. Marc DUVIGNAUD, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef du pôle représentation de l'État, à l'effet de signer les documents visés à l'article 7.0, paragraphes 1, 2 et 3.

Article 2

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin et les agents visés dans la présente délégation sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à Laon, le 22 mai 2018

Le préfet de l'Aisne
Signé : Nicolas BASSELIER